

Cahier revendicatif 2025

Attractivité de la
fonction



01

Introduction

Il convient tout d'abord de noter que le SLFP Police établit une distinction entre son mémorandum et son cahier de revendicatif.

Le mémorandum du SLFP Police est un document qui examine le fonctionnement interne et l'organisation de la police intégrée, et dans lequel le SLFP Police expose sa vision ainsi que ses propositions d'amélioration.

Le présent cahier de revendicatif met l'accent sur les membres du personnel eux-mêmes et vise à renforcer l'attractivité de la fonction, ainsi qu'à améliorer le bien-être et le pouvoir d'achat du personnel.



© Photo: Kim Vanbesien

Échelles barémiques 02

D'après une étude comparative réalisée en 2016 par nos services, dans laquelle les échelles barémiques de la fonction publique ont été comparées à celles de la police intégrée, il est apparu clairement que les barèmes de la police sont obsolètes.

De plus, depuis 2014, certaines fonctions au sein de la fonction publique ont été reconnues comme particulières et spécialisées, en raison d'une formation complémentaire éventuelle, d'une charge psychosociale spécifique et/ou d'un caractère dangereux. Ces fonctions spécialisées ont dès lors bénéficié d'un nouveau barème. Malheureusement, la police intégrée a été oubliée à ce moment-là.

Les autorités ont reconnu cet oubli et, en 2019, sous le ministre Jambon, ont lancé une première opération – la fameuse «correction barémique» – visant à aligner les barèmes de rémunération sur ceux de la fonction publique. Il a logiquement été donné la priorité aux cadres les plus désavantagés par rapport à d'autres catégories professionnelles.

Toutes les parties autour de la table étaient alors convaincues qu'il ne s'agissait que d'une première étape.

Sous la ministre Verlinden, un accord sectoriel a été négocié, prévoyant une mise en œuvre en deux phases. Une première partie, étalée dans le temps, représentait environ 70 euros nets par mois.

02 Échelles barémiques

Une deuxième phase devait être négociée au cours des premiers mois de 2024. Cependant, cette phase n'a jamais été lancée, ce qui a encore accentué la rupture de confiance avec ce gouvernement VIVALDI. Les autres volets quantitatifs négociés n'ont, eux non plus, pas encore été mis en œuvre.

Nous avons dès lors accueilli avec satisfaction le passage suivant dans l'accord de gouvernement actuel :

« Nos services de police doivent se sentir respectés. Nous relançons dès lors les négociations avec les organisations syndicales de la police afin de conclure le deuxième volet de l'accord sectoriel pour la police intégrée, dans le but de positionner la police comme un employeur attractif. »

Dans ce cadre quantitatif, les actions suivantes doivent être entreprises :

- Mise en œuvre du deuxième volet des négociations sectorielles 2020-2024;
- Revalorisation des échelles barémiques;
- Révision et revalorisation des fonctions spécialisées;
- Adaptation du système de pondération du personnel Calog;
- Conformément au protocole d'accord, mise en place d'une compensation quantitative pour les services de première ligne qui ne peuvent bénéficier de l'indemnité de télétravail.

Les échelles barémiques et le statut doivent être revalorisés au cours de la prochaine législature afin de faire de la police intégrée (à nouveau) un employeur attractif.

Le dossier des pensions constitue l'un des dossiers les plus importants, suscitant beaucoup d'inquiétude et d'incertitude.

Dès le début, le SLFP Police a souligné la nécessité d'élaborer un texte prévoyant un dispositif « en régime ». La principale raison pour laquelle le SLFP Police n'a pas approuvé le régime NAPAP actuel réside précisément dans l'incertitude portée par l'arrêté royal.

De plus, les droits acquis ne sont pas respectés dans une large mesure. En conséquence, les policiers se sentent méprisés et, une fois de plus, trompés.

Nous insistons dès lors sur la nécessité de :

- **Tenir compte des droits acquis (avant l'arrêt) des membres du personnel actuellement en service;**
- **Prévoir un régime « en régime » pour la réglementation NAPAP;**
- **Respecter les droits déjà constitués, tels que le coefficient de multiplicateur et les tantièmes;**
- **Élaborer un régime spécifique pour les « métiers lourds ».**

04

Poursuite de la lutte contre la violence à l'égard de la police

Au cours des dix dernières années, non seulement le nombre d'actes de violence à l'encontre des policiers a augmenté, mais cette violence est également devenue de plus en plus brutale.

Le SLFP Police estime qu'il est temps d'aborder ce problème, encore trop souvent considéré comme un tabou, en l'intégrant – avec l'ensemble des parties concernées – dans un plan et un protocole globaux.

Ce plan global doit viser à prévenir au maximum les conséquences directes, mais aussi à éliminer les effets néfastes indirects, tels que le (sentiment de) manque de soutien que les victimes sont trop souvent contraintes d'endurer.



© Photo: Kim Vanbesien

Poursuite de la lutte contre la violence à l'égard de la police

04

- Ce plan doit prévoir l'élaboration et la mise en œuvre des politiques policières visant à prévenir autant que possible la violence à l'égard des policiers;
- Le policier doit bénéficier d'un soutien clair et cohérent, d'une prise en charge et d'un accompagnement avant, pendant et après les faits. La victime ne peut en aucun cas devenir une seconde fois victime. À cet effet, le plan global doit contenir des procédures internes garantissant le respect de tous les droits des victimes;
- Un contrôle doit être organisé sur l'application de l'ensemble des textes légaux et des principes issus des différentes circulaires, afin d'assurer une réelle prise en charge des victimes;
- Une surveillance et un suivi permanents des chiffres et des principes, notamment en ce qui concerne la politique de classement sans suite, telle que prévue par la COL 10/2017, doivent être mis en place;
- Les auteurs potentiels doivent être dissuadés non seulement par un alourdissement des peines, mais surtout par l'application de sanctions effectives, sous quelque forme que ce soit — des peines qui se font réellement sentir. Enfin, une réelle politique de tolérance zéro!
- Enfin, un meilleur dispositif doit être élaboré afin que, dans les cas d'usage de la force légitime, le policier soit considéré et traité comme une victime.

05

Conclusion

Si l'on veut rendre la police intégrée à nouveau attractive, il est indispensable de mettre en place un statut attrayant, respectueux des droits acquis, accompagné d'une meilleure rémunération et d'une protection juridique et psychosociale adéquate.

Nous invitons les autorités à s'y atteler sans délai !



Vincent **HOUSSIN**
Vice-président national



Vincent **GILLES**
Président national

